

# ACTION URGENTE

## DEMANDE DE GRÂCE POUR CAUSE DE RETARD MENTAL

**Bobby Wayne Woods, un Blanc âgé de quarante-quatre ans, doit être exécuté au Texas le 3 décembre. C'est la troisième fois en deux ans qu'une date est fixée pour son exécution. Il a été reconnu coupable en 1998 du meurtre d'une fillette, commis l'année précédente. Son avocate a déposé un recours en grâce au motif qu'il souffre d'un handicap mental.**

**Bobby Woods** a été condamné à mort pour le meurtre de Sarah Patterson, une fillette de onze ans tuée après avoir été enlevée avec son frère de neuf ans dans la caravane où ils habitaient avec leur mère, son ex-petite amie. Sa peine de mort a été confirmée en appel au niveau de l'État et devant la justice fédérale.

En juin 2002, dans l'arrêt *Atkins c. Virginia*, la Cour suprême des États-Unis a interdit l'application de la peine capitale pour les personnes atteintes de « *retard mental* » car leur culpabilité morale réduite et leur vulnérabilité accrue rendaient excessive une peine censée être réservée aux « *pires* » des crimes et des criminels. Un nouvel appel a été interjeté pour Bobby Woods au motif qu'il souffrait d'un retard mental. Lors d'une audience devant le tribunal de première instance au niveau de l'État, un psychologue clinicien a déclaré sous serment pour la défense qu'à son avis, Bobby Woods remplissait les critères d'un « *léger retard mental* », avec un quotient intellectuel (QI) de 68 et des déficiences dans plusieurs domaines du comportement adaptatif (voir page suivante). Ce spécialiste a également attiré l'attention sur une évaluation réalisée par un autre psychologue en 1997, qui avait conclu à un QI de 70. L'accusation a présenté des éléments contestant ces arguments, le tribunal a débouté Bobby Woods et la cour d'appel pénale du Texas a confirmé ce jugement. Les recours formés devant la justice fédérale n'ont pas abouti.

La demande de grâce formulée par Bobby Woods auprès du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas appelle cette instance à une plus grande souplesse que celle dont les tribunaux ont pu ou bien voulu faire preuve : « *Tandis que le droit exige d'aspirer à une norme bien définie quant à ceux qui "sont" ou "ne sont pas" atteints de retard mental, ce n'est pas le cas de la clémence. Si M. Woods n'est pas "atteint de retard mental", il souffre sans aucun doute de graves déficiences du fonctionnement intellectuel et quotidien, et le raisonnement de l'arrêt Atkins s'applique.* » Le dossier de cette demande cite des éléments montrant le handicap mental de Bobby Woods, d'abord enfant, lorsqu'il avait du mal à se maintenir au niveau des autres élèves dans un établissement scolaire pourtant spécialisé, puis adulte. Il soulève en outre la question de l'assistance juridique de Bobby Wood en appel et lors des premiers recours formés en vertu de l'arrêt *Atkins c. Virginia*. L'avocat en question ne lui a rendu visite qu'une fois au cours des dix années pendant lesquelles il l'a représenté et a déposé une requête mal préparée pour la procédure d'appel devant la justice fédérale. Pour le recours en vertu de l'arrêt *Atkins*, il n'a présenté qu'un seul témoin, le psychologue clinicien, et ne l'a pas soutenu suffisamment ni présenté d'autres témoins ou éléments afin de contredire l'accusation. Ce juriste est devenu l'un des deux seuls à être évincés de la liste des avocats considérés par la cour d'appel pénale du Texas comme qualifiés pour assister en appel au niveau de l'État des prisonniers condamnés à mort. Après avoir pris en charge le dossier de Bobby Wood, son avocate actuelle a découvert de nouveaux éléments tendant à démontrer son retard mental, notamment un résultat de 60 au test de QI dès son enfance. Cependant, étant donné qu'un examen au titre de l'arrêt *Atkins* avait déjà eu lieu, des règles plus strictes s'appliquaient pour tout nouvel examen. Les tribunaux ont donc rejeté son recours.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots :**

- dites que vous êtes conscient de la gravité du crime commis dans cette affaire et de la souffrance qu'il a causée ;
- soulignez les éléments montrant que Bobby Woods est atteint de retard mental, et faites remarquer que, même si les tribunaux peuvent manquer de souplesse pour déterminer qui doit échapper à une exécution en vertu de l'arrêt *Atkins c. Virginia*, cela ne doit pas être le cas des autorités habilitées à examiner les recours en grâce ;
- dites que vous craignez que le travail de son premier avocat en appel n'ait compromis sa défense ;
- demandez que Bobby Woods bénéficie d'une grâce et que sa condamnation à mort soit commuée.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 DÉCEMBRE 2009 À :**

Présidente du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Rissie L. Owens, Presiding Officer, Board of Pardons and Paroles, Executive Clemency Section  
8610 Shoal Creek Boulevard, Austin, TX 78757, États-Unis  
Fax : + 1 512 467 0945

Formule d'appel : *Dear Ms Owens, / Madame,*

Gouverneur du Texas :

Governor Rick Perry  
Office of the Governor, P.O. Box 12428  
Austin, Texas 78711-2428, États-Unis  
Fax : + 1 512 463 1849

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DEMANDE DE GRÂCE POUR CAUSE DE RETARD MENTAL

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans son arrêt *Atkins c. Virginia*, qui a rendu illégale l'exécution de personnes atteintes de retard mental, la Cour suprême des États-Unis n'a pas défini le retard mental, bien qu'elle ait mis en avant des définitions utilisées par des organismes professionnels. Selon ces définitions, le retard mental est une incapacité, survenant avant l'âge de dix-huit ans, caractérisée par un fonctionnement intellectuel nettement inférieur à la moyenne (généralement mesuré par un quotient intellectuel inférieur à 70) associé à des déficiences dans au moins deux domaines du comportement adaptatif tels que la communication, les soins personnels, le travail et le comportement social. La Cour suprême a laissé aux différents États de l'Union le soin de prendre des « mesures adaptées » pour mettre en œuvre son arrêt.

Avant cette décision, le Texas avait procédé à neuf des 44 exécutions réalisées aux États-Unis depuis 1977 sur des personnes chez qui un retard mental avait été mis en évidence, soit davantage que tout autre État. Plus de sept ans après l'arrêt *Atkins*, le corps législatif du Texas n'a toujours pas adopté de loi y faisant suite. En l'absence de texte, en 2004, la cour d'appel pénale du Texas a pris l'initiative de publier des lignes directrices relatives à l'évaluation du retard mental à l'intention des tribunaux de première instance de cet État. En 2007, elle a insisté sur le fait que ses lignes directrices de 2004 ne devaient être qu'une mesure temporaire dans l'attente de l'intervention du corps législatif de l'État. Près de trois ans plus tard, celui-ci n'a toujours pas donné suite à cette recommandation. Par ailleurs, selon une récente étude, les lignes directrices de la cour d'appel pénale du Texas « présentent de multiples divergences par rapport aux définitions cliniques dans l'application de l'arrêt *Atkins* ».

Amnesty International est catégoriquement opposée à l'exécution de Bobby Woods, comme à toute exécution, quelles que soient la gravité des faits et la culpabilité du condamné. Mettre un terme à la peine capitale, c'est abandonner une politique qui détourne des vrais problèmes et sème la destruction et la division, une politique incompatible avec des valeurs largement partagées. Non seulement ce châtimeur comporte un risque d'erreur irréparable, mais il coûte cher, que ce soit en deniers publics ou en termes sociaux et psychologiques. Il n'a jamais été prouvé qu'il ait un effet plus dissuasif que les autres peines. Il tend à être appliqué de manière discriminatoire, en fonction des origines ethniques et sociales, et il empêche toute possibilité de réconciliation et de réinsertion. La peine de mort offre des réponses simplistes à des problèmes humains complexes, au lieu d'inciter à chercher des explications susceptibles d'inspirer des stratégies constructives. En outre, elle prolonge la souffrance de la famille de la victime et l'étend aux proches du condamné. Enfin, elle accapare des ressources qui pourraient être utilisées plus efficacement pour lutter contre les crimes violents et aider ceux qu'ils affectent.

Outre une commutation de la peine de son client, l'avocate de Bobby Woods a demandé aux membres du Comité des grâces et des libérations conditionnelles l'octroi d'un sursis de soixante jours afin de pouvoir réaliser une vidéo à leur présenter. Elle leur a déclaré : « Pour comprendre pleinement l'étendue et la nature des déficiences de M. Woods, il est nécessaire de le rencontrer, ou au moins de l'observer en train de communiquer avec d'autres personnes. » L'administration pénitentiaire lui a refusé l'accès à cet effet (des extraits d'une interview filmée de Bobby Woods sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.texasobserver.org/enterprise/possibly-retarded-death-row-prisoner-faces-execution>). Le recours en grâce qu'elle a déposé contient également des exemples de lettres « enfantines » rédigées par Bobby Woods depuis le couloir de la mort. Dans l'une d'elles datant de 2000, il a notamment écrit à sa mère : « Les livres de jeux que tu m'as achetés, je les ai tous faits, peux-tu m'en envoyer d'autres dès que possible, d'accord maman, tu vois les jeux amusants, j'aimerais en avoir si tu peux les trouver. » Dans une autre lettre d'avril 2002, il lui a écrit : « Peux-tu voir si tu peux me trouver des albums à colorier, n'importe lequel fera l'affaire, d'accord maman, n'importe lequel. »

Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977, les autorités de ce pays ont ôté la vie à 1 184 personnes. Quatre cent quarante-six d'entre elles ont été tuées au Texas, et cet État est responsable de 23 des 48 exécutions qui ont eu lieu aux États-Unis depuis le début de l'année 2009. Les autorités texanes ont procédé à 207 exécutions depuis l'entrée en fonctions du gouverneur Rick Perry, en décembre 2000 (voir le document *USA: Too much cruelty, too little clemency: Texas nears 200th execution under current governor*, 30 avril 2009, <http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR51/057/2009/en>).

AU 317/09, AMR 51/121/2009, 27 novembre 2009

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

